



FÉDÉRATION DE FRANCE DE MODÉLISME NAVAL

Procès-Verbal - Assemblée Générale -12 janvier 2019

De 8h30 à 9h30 : enregistrement des clubs

Début de l'assemblée générale extraordinaire à 9h30

Nous souhaitons vous rappeler que nous avons pris un léger retard sur la publication de l'ordre du jour car nous attendions le retour de l'avocat concernant le projet de statuts et de règlement intérieur qui sera mis au vote durant cette Assemblée Générale.

Annonce du Quorum :

Nous avons enregistrés 42 clubs qui représentent 64% des 66 clubs de la Fédération. Les 66 clubs de la Fédération avec les licenciés adhérents en 2018 représentent 215 voix. Le quorum à atteindre pour que cette Assemblée Générale se tienne est donc de 72.

Aujourd'hui, les clubs présents et représentés représentent 160 voix soit 2,22 fois le quorum.

Le Président de la FFMN, Jean Pierre BILLET demande que l'on observe 1 minute de silence pour nos amis modélistes qui nous ont quitté en 2018.

Puis Mme Evelyne COSTA nous fait la lecture d'un texte du cousin de Mme Janine BORDIER décédée en 2018 et dont le mari, Claude BORDIER, était un des membres fondateurs de la FFMN.

Présentation du projet de nouveaux statuts et règlement intérieur avec explication de la motivation de ce projet

C'est la première fois dans l'histoire de la FFMN, que ces deux documents ont été validés par un avocat spécialiste du droit du sport nous garantissant ainsi une parfaite harmonie avec les règles imposées par notre ministère de tutelle.

Les modifications portent essentiellement sur :

- Comme conséquence du renouvellement de la convention nous liant à la FFM, signée en 2018, les commissions de discipline et de dopage seront désormais celles de la Fédération Française Motonautique. Dans chacune de ces commissions, un(e) de nos licencié(e) y siègera. Les règles disciplinaires deviennent donc celles de la FFM.
- Le mode d'élection des membres du comité directeur change. Ce seront les représentants des associations réunis en assemblée générale qui les éliront, comme cela se faisait avant. Les Présidents des 8 régions deviennent d'office membre du comité directeur. S'y ajouteront 6 autres membres élus par les présidents des clubs. Le futur comité directeur se composera de 16 membres (au lieu de 21 aujourd'hui). Il sera composé du représentant de la FFM (notre fédération de tutelle) d'un médecin, des 8 Présidents de régions et de 6 autres élus parmi les licenciés.
- Les postes de Président adjoint, de Trésorier adjoint et de secrétaire sportif sont supprimés.
- Les commissions techniques voient leurs pouvoirs renforcés au détriment du comité directeur.

Vous l'aurez compris. Nous avons voulu décentraliser les responsabilités en renforçant les pouvoirs des Présidents des inters régions et des responsables des commissions techniques.

Toute correspondance doit être adressée au secrétariat :

FFMN chez M. Philippe CARRIER 13 Bis Avenue Beauséjour 78700 Conflans Ste Honorine

Siège social : Fédération Française Motonautique

9-11 Avenue Michelet 93400 SAINT-OUEN

Membre de l'Organisation Mondiale de Navimodélisme et de Sport Nautique NAVIGA

Membre de l'Organisation Mondiale de Motonautisme Radio Commandé IMBRA



FÉDÉRATION DE FRANCE DE MODÉLISME NAVAL

Adoption des statuts. Discussion et vote.

- Article 6 : retirer les alinéas 2 & 3.
- Article 8 : pour les organismes déconcentrés, le bureau doit être représenté par un président, un trésorier un secrétaire et un représentant par catégorie.
- Article 8 et article 6 (commission de discipline) : il faudra annexer les statuts de la FFM et les mettre sur le site FFMN.
- Article 8 : remplacer CIR par organisme déconcentré.
- Article 9 : pour l'Assemblée Générale, le droit de vote est le représentant légal du club, 1 voix pour 5 membres.
- Article 10 : il faut lire 30 jours calendaires
- On garde « A défaut par voie postale »
- Article 16 (5^{ème} alinéa) : retirer « sur proposition du président »
- Rôle du bureau directeur : il propose et en dernier ressort c'est le Comité Directeur qui décide.
- Article 18 : remplacer l'Assemblée Générale par le Comité Directeur.
- Article 23 : 30 jours calendaires.
- Incohérente sur le nombre du Quorum : le tiers est retenu et la moitié pour l'Assemblée Extraordinaire
- Revoir statut sur « Peut mettre fin aux fonctions de l'un des membres du Bureau Directeur ».

Le vote à bulletin secret n'est pas demandé, nous procédons donc à un vote à main levé.

Vote à main levé - Pour : 160

Abstention : 0

Contre : 0

Les Statuts sont adoptés

Adoption du règlement intérieur. Discussion et vote.

- Char à voile : cette discipline ne dépend pas de notre fédération donc la définition du navi modélisme est valable.
- Article 2 : revoir définition entre bienfaiteur et donateur
- Article 2.2 : remplacer licence accompagnant par licence non pratiquant. Proposition de définition de l'activité de modélisme : « ne peut pas mettre un bateau à l'eau et accéder au plan d'eau ou au ponton ».
- Article 3.3 : supprimer « Dans la mesure où la section modélisme ne prévoit pas, dans le règlement intérieur, la totalité des disciplines offertes par l'éventail de la licence fédérale, cette restriction n'apportera aucune interdiction pour les adhérents du club omnisports de pratiquer les disciplines exclues, à la condition qu'ils pratiquent ces activités à titre individuel, hors du cadre collectif du club ».
- Article 3.3 : supprimer « ainsi que la composition du bureau de la section. »
- Article 4.1 : remplacer « en cours » par « considérée »
- Article 4.3 : l'Assemblée Générale devra se tenir au plus tard avant la fin février de l'année suivante de l'exercice.
- Article 4.4 : supprimer « Le Comité Directeur est libre d'admettre ou de refuser ce vœu ».
- Article 5.1 : supprimer « sur proposition du Président de la Fédération ».
- Article 5.2 : il faut lire 21 jours calendaires.
- Article 8.7 : il faut lire « La commission technique Maquettes pour ».
- Article 8.12 : il faudra annexer le règlement disciplinaire de la FFM et le mettre sur le site FFMN.
- Article 8.14 : c'est le Comité Directeur qui exerce la fonction de comité d'éthique et de déontologie.

Le vote à bulletin secret n'est pas demandé, nous procédons donc à un vote à main levé.

Vote à main levé - Pour : 160

Abstention : 0

Contre : 0

Le règlement intérieur est adopté

Toute correspondance doit être adressée au secrétariat :

FFMN chez M. Philippe CARRIER 13 Bis Avenue Beauséjour 78700 Conflans Ste Honorine

Siège social : Fédération Française Motonautique

9-11 Avenue Michelet 93400 SAINT-OUEN

Membre de l'Organisation Mondiale de Navimodélisme et de Sport Nautique NAVIGA

Membre de l'Organisation Mondiale de Motonautisme Radio Commandé IMBRA



FÉDÉRATION DE FRANCE DE MODÉLISME NAVAL

Le siège de la FFMN a changé et il se situe désormais à St Ouen, siège de la FFMN (voir Pied de Page).

Fin de l'assemblée générale extraordinaire : 11h20

Début de l'assemblée générale ordinaire à 11h36

FFMN - Rapport Moral pour l'année 2018

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, chers amis,

Écrire mon rapport moral, n'est pas mon exercice préféré. Pourtant c'est un exercice rituel et obligatoire. C'est le moment de tirer un bilan de l'année écoulée. Le lire me va mieux.

Il nous faut tout d'abord remercier le club du Modélisme Naval Flandres Artois (MNFA), sa Présidente Marie Thérèse RIGAUD et tous les adhérents de ce club qui nous accueillent. L'an dernier nous étions à cette date, près de la Méditerranée. Nous avons traversé notre pays pour venir en Flandres et recevoir un accueil tout aussi chaleureux. Les assemblées générales de notre Fédération, souvent décentralisées, nous donnent ainsi l'occasion de nous rapprocher des clubs. Nous comptons bien continuer ainsi.

Il nous faut ensuite saluer la mémoire de celles et ceux qui nous ont quitté, ce qui vient d'être fait en observant une minute de silence. Je remercie encore celles et ceux qui m'ont témoigné leur soutien dans l'épreuve que j'ai subie cette année.

En 2018, la FFMN a perdu quelques clubs et licenciés. Nous avons cherché à en comprendre les raisons. Elles sont de plusieurs ordres. Quelques clubs ont fusionné, d'autres ont cessé d'exister et dans les 2 cas pour les mêmes raisons : manque de volontaires. Nous sommes aussi victime de cet émiettement qui frappe toutes les fédérations comparables à la nôtre.

Et puis il y a quelques pieds nickelés qui nous pistent. Ils sont auteurs de torchons mensongers qui ont troublé quelques Présidents de clubs, entraînant leur départ de la fédération. Nous avons enregistré l'arrivée de nouveaux clubs. Nous avons dû également nous rendre devant le tribunal sportif du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF). La FFMN a été traduite devant le tribunal administratif de Paris, par deux licenciés. Pour faire face à cette nouvelle conception des rapports humains qui tend à déléguer à des tribunaux la résolution de problèmes mineurs, nous avons décidé de travailler désormais en étroite liaison avec l'avocat spécialiste du droit du sport qui est rattaché à la Fédération Française Motonautique.

Tout cela n'empêche pas notre fédération de fonctionner, les clubs d'organiser des manifestations, les modélistes de se distraire.

Pour fonctionner il faut commencer par observer les lois. Il nous a fallu négocier et signer une convention le 12 octobre 2018, avec la Fédération Française Motonautique, la précédente étant obsolète. C'était la condition pour ne plus être hors la loi. Nous sommes à nouveau agréé par notre ministère de tutelle.

Nous avons poursuivi notre rapprochement avec la FFM, en sollicitant leur avocat pour la rédaction de nos statuts et notre règlement intérieur car ils étaient caducs. Comme il se doit, nous les avons soumis au vote des représentants des clubs que nous remercions de les avoir approuvé majoritairement.

Ces nouveaux statut et règlement intérieur ont été élaborés avec l'objectif de réintégrer les Présidents de région au sein du comité directeur et donner plus de pouvoir aux commissions techniques. Cette décentralisation doit rapprocher les clubs et permettre une meilleure relation avec les responsables de la fédération. Elle donne plus d'autonomie aux commissions techniques.

Nous avons également décidé de proposer que les commissions de discipline, d'appel et de dopage soient celles de la FFM.

Nous avons renouvelé notre adhésion aux fédérations internationales que sont Naviga et l'IMBRA.

Toute correspondance doit être adressée au secrétariat :

FFMN chez M. Philippe CARRIER 13 Bis Avenue Beauséjour 78700 Conflans Ste Honorine

Siège social : Fédération Française Motonautique

9-11 Avenue Michelet 93400 SAINT-OUEN

Membre de l'Organisation Mondiale de Navimodélisme et de Sport Nautique NAVIGA

Membre de l'Organisation Mondiale de Motonautisme Radio Commandé IMBRA



FÉDÉRATION DE FRANCE DE MODÉLISME NAVAL

Nous avons tenu notre budget. Les dépenses n'excèdent pas nos recettes et il nous faut remercier chaleureusement nos deux vérificateurs au compte que sont Yves GENIN et Roger BICHERON, comptables de métier en retraite et tous deux adhérents du club de l'Arc en Ciel.

Tout ce travail administratif obscur mais indispensable réalisé, fait que la FFMN remplit ses obligations sans lesquelles elle perdrait son agrément ministériel.

Le mode de fonctionnement du Comité Directeur ne varie pas. Il continue de travailler de manière collégiale, en votant à la majorité les décisions à prendre.

Nous avons essayé de vous informer tout au long de l'année, par la sortie de Message ou de notes d'informations. Pour ceux qui n'ont pas internet, nous comptons sur les Présidents de région pour faire suivre les informations.

Nos adhérents attendent de la FFMN, qu'elle mette en relation les clubs entre eux pour organiser des manifestations ludiques ou sportives.

Il faut remercier tous les clubs et leurs adhérents qui ont organisés l'ensemble des manifestations de l'année 2018 et associer les juges/arbitres lorsqu'il s'agit de compétitions ainsi que les participantes et participants qui parfois viennent de très loin.

Nos calendriers de manifestations pour 2019, que ce soit pour des régates amicales, des participations à des salons ou à des compétitions nationales ou internationales, sont bien fournis comme ils l'ont été en 2018. Bravo encore à tous ces clubs et leurs bénévoles qui contribuent ainsi à déployer nos couleurs sur tous les plans d'eau et lieux de rencontre de modélisme naval.

Une mention particulière pour les championnats du monde MRC qui se sont déroulés à EGLETONS et qui furent une réussite totale. Notre fédération s'est exposée sous le meilleur jour et nous comptons en récolter les fruits par de nouvelles adhésions cette année. Ce travail de préparation aura pris 3 ans et nous tenons à remercier Laetitia et Erich COSTA qui ont été les chevilles ouvrières d'une équipe composée de bénévoles membres des clubs de Nanterre, Beauvais, Cestas, Carcassonne, Toulouse et Angoulême.

Pour aider les clubs à promouvoir notre discipline nous continuons à proposer les kits modèles en bois, ainsi que les maquettes électriques et ceci sans modification de prix.

Le site de notre Fédération dont la notoriété n'est plus à prouver, n'est plus géré par notre ami Gérard BEALET. Celui-ci désirait stopper son implication à ce poste. C'est une tâche qui demande beaucoup de disponibilité. Nous sommes heureux que Gérard ait surmonté ses problèmes de santé. Il va pouvoir, déchargé de cette lourde tâche et en pleine possession de ses moyens, se consacrer à l'animation de la région Nord-Ouest, dont il est le Président.

Robert DEMANGEON a assuré l'intérim comme Webmaster. Cette fonction sera assurée dorénavant par Christian BARET.

Sylvain GREGOIRE pour la voile, Robert DEMANGEON pour les maquettes statiques et navigantes, Sébastien TENAGLIA pour la classe Moteur et Frédérique LOUVET pour le Motonautisme animent les commissions techniques dont ils sont responsables.

Suite à la démission de Henri CHAUCHET de l'ensemble de ses mandats nationaux, Jean Michel YVES assurera l'intérim comme président de la commission des juges, jusqu'aux prochaines élections.

Il me paraît essentiel aujourd'hui de se pencher sur notre faiblesse majeure qui tient à la moyenne d'âge des adhérents. Nous manquons de jeunes, à la fois comme adhérents mais également désireux de prendre des responsabilités dans le fonctionnement de notre fédération.

Les mœurs évoluent. La jeunesse d'aujourd'hui n'a rien à voir avec la mienne qui me compte parmi les anciens. Il nous faut l'accepter et admettre qu'un jeune ne puisse pas vouloir fabriquer son premier bateau mais l'acheter tout fait, voir en kit à monter. Il nous faut l'intégrer dans notre fonctionnement en tenant compte de cette nouvelle façon de faire. Je suis persuadé que très vite, les puristes le comprendront, pour rivaliser dans nos joutes amicales qui sont l'essence de notre vocation, si ces jeunes ne construisent pas leur propre modèle, ils ne

Toute correspondance doit être adressée au secrétariat :

FFMN chez M. Philippe CARRIER 13 Bis Avenue Beauséjour 78700 Conflans Ste Honorine

Siège social : Fédération Française Motonautique

9-11 Avenue Michelet 93400 SAINT-OUEN

Membre de l'Organisation Mondiale de Navimodélisme et de Sport Nautique NAVIGA

Membre de l'Organisation Mondiale de Motonautisme Radio Commandé IMBRA



FÉDÉRATION DE FRANCE DE MODÉLISME NAVAL

pourront rivaliser. C'est en accueillant encore plus de jeunes que nous pourrons pérenniser le modélisme naval et notre fédération.

N'oublions pas que notre activité est un temps de plaisir partagé, il faut que cela reste.

Voilà le challenge que je souhaite partager avec vous tous, pour la durée du mandat qu'il me reste à assurer.

J'espère que vous m'accordez votre confiance.

Je vous remercie de votre attention.

Jean Pierre BILLET - Président de la FFMN

Le vote à bulletin secret n'est pas demandé, nous procédons donc à un vote à main levé.

Vote à main levé - Pour : 160

Abstention : 0

Contre : 0

Le rapport moral est adopté.

Effectifs :

Licenciés et clubs 2018 au 31/12/2018 : il y avait 921 licenciés, soit 91 de moins par rapport à 2017 et 66 clubs affiliés à la FFMN, dont un club licencié sans membre licencié.

Effectifs provisoires des licenciés et des clubs 2019.

Licenciés et clubs 2019 au 11/01/2019 : 450 licenciés et 44 clubs

Il est demandé aux présidents de région de bien vouloir relayer les dossiers de demande d'adhésion à leurs clubs.

Nous rappelons qu'un club ou une association peut changer d'organisme déconcentré qui ne correspond pas à sa région administrative

Présentation du bilan financier et du compte de résultats 2018. Discussion et vote.

Suite à la fermeture du box, nous avons 10 cartons d'archive, nous allons voir avec le ministère des sports si une solution est possible, dans le cas où il n'y aurait pas de solution, ces archives seront détruites.

Voir documents joints

Le vote à bulletin secret n'est pas demandé, nous procédons donc à un vote à main levé.

Vote à main levé - Pour : 150

Abstention : 10

Contre : 0

Le bilan financier est adopté.

Présentation du budget prévisionnel 2019. Discussion et vote.

Voir document joint

Le vote à bulletin secret n'est pas demandé, nous procédons donc à un vote à main levé.

Vote à main levé - Pour : 160

Abstention : 0

Contre : 0

Le budget prévisionnel est adopté.

Modifications du règlement financier.

- Il faudra adapter le règlement financier aux nouveaux statuts (Article 16) puisque l'Assemblée Extraordinaire a adopté les nouveaux Statuts.
- Nous avons une proposition de la commission des juges pour revoir l'indemnité des juges MRC pour les courses nationales (Coupes de France et championnat de France). La proposition est de passer

Toute correspondance doit être adressée au secrétariat :

FFMN chez M. Philippe CARRIER 13 Bis Avenue Beauséjour 78700 Conflans Ste Honorine

Siège social : Fédération Française Motonautique

9-11 Avenue Michelet 93400 SAINT-OUEN

Membre de l'Organisation Mondiale de Navimodélisme et de Sport Nautique NAVIGA

Membre de l'Organisation Mondiale de Motonautisme Radio Commandé IMBRA



FÉDÉRATION DE FRANCE DE MODÉLISME NAVAL

l'indemnité de 40 à 20 Euros parce que le MRC aura besoin de plus de juges en 2019. Ceci n'est valable que pour l'année 2019.

- Il est demandé aux Commissions Techniques d'autoriser les juges à être concurrents et juges à partir du moment où ils ne jugent pas dans la catégorie où ils concurrent, comme c'est le cas en S, en M et en MRC.
- Dans le cas où il faudrait payer pour l'inscription de l'équipe de France (par exemple : NAVIGA demande de payer 40 € pour inscrire l'équipe de France aux CM en Italie), cette somme sera supportée par les membres composant l'équipe de France et en aucun cas par la FFMN.
- Les licences n'augmentent pas sauf la licence non pratiquant qui passe de 10 Euros à 15 Euros pour 2020

Le vote à bulletin secret n'est pas demandé, nous procédons donc à un vote à main levée.

Vote à main levée - Pour : 149

Abstention : 1

Contre : 10

Le règlement financier est adopté.

Désignation de 4 licencié(e)s comme membre des commissions de discipline de 1er et 2e instance et membre des commissions de dopage de 1e et 2e instance, de la FFM.

Commission de Discipline : Evelyne COSTA

Commission d'appel de Discipline : Alain CHAMBON

Commission de Dopage : Yves LUGUERNE

Commission d'appel de Dopage : Frédéric LOUVET

A communiquer à Monsieur GUIGNARD de la FFM

Relations fédérations nationales et internationales.

FFM, UFOLEP, FFV, UIM, NAVIGA et iMBRA. Informations et commentaires.

Rapport des Régions. Informations et discussion.

Nord ouest : Gérard BEALET

Sud ouest : François LASSERRE

Est : Alain DEGIOVANNI

Bretagne Paye de Loire : JB CHARTIER

PIF + Centre + Méditerranée : Ph CARRIER

Rapport des 4 commissions techniques. Discussion.

MRC : M Frédéric LOUVET

NS et C : Robert DEMANGEON

Voile : Sylvain GREGOIRE

M : en attente de Sébastien TENEGLIA

Rapport de la commission des juges/arbitres. Cooptation d'un(e) membre. Informations et commentaires.

Le compte rendu de la commission de juges est en pièce jointe

Question de la commission : Où est le fichier des juges ? Qui demande à M Henri CHAUCHET et qui le met à jour ? Qui signe et édite les cartes de juges ? Réponse du Comité Directeur, c'est le rôle de M Jean Michel YVES qui assure l'intérim de la fonction.

Sur le dossier de la Coupe de France MRC 2018 et suite au compte rendu de la commission technique MRC sur ce même dossier, la commission des juges demande au Comité Directeur de se prononcer sur les requêtes émises.

Ce dossier sera examiné au prochain Comité Directeur.

Toute correspondance doit être adressée au secrétariat :

FFMN chez M. Philippe CARRIER 13 Bis Avenue Beauséjour 78700 Conflans Ste Honorine

Siège social : Fédération Française Motonautique

9-11 Avenue Michelet 93400 SAINT-OUEN

Membre de l'Organisation Mondiale de Navimodélisme et de Sport Nautique NAVIGA

Membre de l'Organisation Mondiale de Motonautisme Radio Commandé iMBRA



FÉDÉRATION DE FRANCE DE MODÉLISME NAVAL

Calendrier FFMN des manifestations. Organisation, discussion, décisions.

Le calendrier Demo & Expo est centralisé fait par le secrétaire fédéral, les autres calendriers le sont par les commissions techniques.

Tous les calendriers sont ensuite centralisés chez le secrétaire fédéral qui transmet au web master.

Informations sur le site FFMN.

Robert DEMANGEON est le backup de Gérard BEALET depuis de nombreuses années. Il a repris le site depuis la démission de Gérard mais n'a pas vocation à reprendre le site. Robert a néanmoins fait quelques changements, adaptation et améliorations.

Pour 2019, Robert reste le WebMaster et ce sera ensuite M Christian BARRET, actuel backup, qui reprendra le site de la FFMN.

Informations sur Message. Discussion et décisions.

M Jean Marc Vallée réceptionne les articles et la mise en page est faite par M Serge Raynal

Plusieurs propositions ont été discutées sur la revue Message :

- Mettre des informations sur la Vie des clubs
- Avoir un contenu éditorial
- Des renseignements juridiques
- ...

Ré intégration de Monsieur Francis Roussel au sein du comité directeur

Dans un souci d'apaisement et dans une démarche de reconstruction de notre Fédération, le Comité Directeur de la Fédération de France de Modélisme Naval propose de réintégrer M Francis ROUSSEL au sein de son Comité Directeur

Le vote à bulletin secret n'est pas demandé, nous procédons donc à un vote à main levé.

Vote à main levé - Pour : 119

Abstention : 41

Contre : 0

La ré intégration de M Francis ROUSSEL au Comité Directeur est adopté.

Questions diverses.

Le RGPD sera à discuter au prochain CD.

Changement du mot de passe du site à faire dès que la liste sera complète.

L'Assemblée Générale 2020 se déroulera à Angoulême.

Toute correspondance doit être adressée au secrétariat :

FFMN chez M. Philippe CARRIER 13 Bis Avenue Beauséjour 78700 Conflans Ste Honorine

Siège social : Fédération Française Motonautique

9-11 Avenue Michelet 93400 SAINT-OUEN

Membre de l'Organisation Mondiale de Navimodélisme et de Sport Nautique NAVIGA

Membre de l'Organisation Mondiale de Motonautisme Radio Commandé IMBRA



FÉDÉRATION DE FRANCE DE MODÉLISME NAVAL

Conclusion et clôture de l'Assemblée Générale par Jean Pierre BILLET

Fin de l'Assemblée Générale : 16h50

Bien cordialement

Le Président FFMN

Jean Pierre BILLET

Le secrétaire FFMN

Philippe CARRIER

Toute correspondance doit être adressée au secrétariat :

FFMN chez M. Philippe CARRIER 13 Bis Avenue Beauséjour 78700 Conflans Ste Honorine

Siège social : Fédération Française Motonautique

9-11 Avenue Michelet 93400 SAINT-OUEN

Membre de l'Organisation Mondiale de Navimodélisme et de Sport Nautique NAVIGA

Membre de l'Organisation Mondiale de Motonautisme Radio Commandé IMBRA